

**DELIBERATION N° 25 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVES AUX SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ENTRE LE COLLEGE MONOD, LA VILLE DE LUDRES ET DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**Rapporteur : M. GOETZ**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la circulaire n°2011-099 du 29 septembre 2011 relative aux sections sportives et le cahier des charges national,

Vu la circulaire n°2003-062 du 24 avril 2003 relative à l'examen et au suivi médical des élèves des sections sportives,

Vu la charte académique du 18 janvier 2012,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Collège Monod sur le projet d'ouverture d'une section sportive scolaire en date du 4 février 2020,

Dans une volonté d'ouverture de l'établissement et de nouveaux partenariats avec les acteurs locaux, le collège Jacques Monod de Ludres souhaite faire partager aux élèves les valeurs transmises par la pratique du sport et plus particulièrement pour ce dossier par le Tennis, le Football et le Basket-ball.

Le sport est porteur de valeurs indispensable à la construction des élèves qui sont des citoyens en construction.

Le collège dispose en effet d'une équipe d'EPS dynamique et engagée qui propose de nombreuses activités qui rencontrent de beaux succès comme l'UNSS.

De nombreux élèves de la 6ème à la 3ème pratiquent le tennis à différents niveaux (débutant à 15/2), mais également le football et le basket-ball.

La ville de Ludres est un soutien actif des clubs concernés grâce à la mise à disposition gratuite de locaux, espaces de jeux et matériels. D'autre part, celle-ci attribue chaque année une subvention à ces clubs afin de les soutenir financièrement.

Il convient de souligner que chaque club a signé une convention d'objectifs et de moyens avec la ville de Ludres. Celles-ci régissent les relations entre eux (durée de 3 ans).

Enfin, ce projet de sections sportives, particulièrement ambitieux, présente une totale cohérence avec le label national "ville active et sportive" détenu par Ludres (4 lauriers, niveau maximum).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de 3 sections sportives au collège Jacques Monod (Tennis, Football et Basket-ball) avec les clubs (Tennis Club de Ludres, Association Sportive de Ludres Football, Basket Club Ludres- Pont-Saint-Vincent) et les 3 conventions partenariales correspondantes (ci-joint en annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions précitées.